Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28 octobre 2020	28 octobre 2020	2020-0141

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un parc de stationnement provisoire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : VILOGIA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : RENAUT Jérémy

RCS / SIRET : 4 7 5 6 8 0 8 1 5 0 0 0 5 1

Forme juridique : Société anonyme à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41°a	65 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'aménagement provisoire d'une aire de stationnement de 65 places.
Le site est actuellement un terrain vague enherbé. Le projet prévoit le nivellement à minima afin de permettre l'accès des véhicules, ainsi que la mise en place d'un sable stabilisé sur une surface partielle de 1479 m². Le site sera clôturé par une clôture grillagée provisoire.
La parcelle aménagée n'est pas utilisée dans son ensemble, de manière à préserver au maximum la qualité du cheminement le long du canal de Roubaix. La seconde ligne d'arbres est également préservée.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est concomitant à l'aménagement transitoire du site du Couvent de la Visitation, à destination d'un ERP comprenant halle gourmande et salles polyvalentes. Le site du Couvent de la Visitation ne pouvant contenir l'ensemble du stationnement nécessaire à l'activité visée, l'aménagement partiel de cette parcelle BM 25 à des fins de stationnement permettra de proposer une offre de stationnement cohérente. Ce terrain se trouve dans un rayon de 300 m du site du Couvent de la Visitation. Le stationnement PMR est prévu dans le périmètre du Couvent de la Visitation et n'est donc pas repris sur le présent projet de stationnement provisoire.

Un permis d'aménager a été déposé en mairie de Roubaix pour ce projet de stationnement provisoire le 19 août 2020.
Un permis de construire a été déposé en mairie de Roubaix pour le projet de réhabilitation du Couvent de la Visitation le 29 juillet 2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois. Ils comprendront tout d'abord le nivellement du site.
Un sable stabilisé sera ensuite mis en place.
Enfin, une clôture grillagée ainsi que deux portails d'accès (circulation à sens unique) seront mis en place pour sécuriser le site de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce parc de stationnement provisoire permettra d'accueillir jusqu'à 65 véhicules lors de l'ouverture et des événements organisés au sein du Couvent de la Visitation.
Il permettra une offre de stationnement cohérente avec l'activité visée.
Le site sera ouvert au stationnement pendant les heures d'ouverture du Couvent.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
places de stationnement (aménagement provisoire) - unités	65
Surface traitée - sable stabilisé - m²	1479

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RUE GALILEE 59100 ROUBAIX; ROUBAIX

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 3 _ ° 1 1 ' 2 3 " E **Lat.** 5 0 ° 4 1 ' 4 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	terrain situé dans un périmètre AC1
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	périmètre du projet hors zone zdh, emprise située à proximité d'une zone zdh

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrain actuel présente un dénivelé. Un nivellement à minima sera réalisé pour permettre le stationnement des véhicules.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le périmètre du projet se situe en dehors de la "zone humide ou à dominante humide" délimitée. Il se trouve en dehors du périmètre de l'espace naturel relais constitué par le canal de Roubaix. Le projet de stationnement se décale de 6,25m par rapport à la limite de propriété et préserve la seconde ligne d'arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	projet hors périmètre Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est actuellement un terrain vague enherbé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation d'un parc de stationnement provisoire de 65 places. Des déplacements liés au stationnement et départ des véhicules seront générés. Ce stationnement ne sera ouvert qu'aux horaires d'ouverture du couvent de la Visitation et à l'occasion d'événements qui y seront organisés dans le cadre de son occupation transitoire. Temporairement, le temps des travaux, le trafic lié aux engins et véhicules de chantier (durée prévisionnelle de 2 à 3 mois)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit généré par la circulation des véhicules. La rue Galilée comprend déjà un parc de stationnement ainsi qu'un accès véhicules pour l'Accueil Fraternel Roubaisien. Le projet a été conçu afin de ne pas générer d'attente et de manœuvre des véhicules en entrée et sortie (sens unique de circulation). Temporairement, le temps des travaux, les engins et véhicules de chantier pourront être source de bruit pour les travaux de nivellement, mise en place de sable stabilisé, compactage

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Temporairement, à l'occasion des travaux d'aménagement du site, une phase de compactage sera nécessaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Emissions lumineuses générées par les phares des véhicules lors de l'accès et de la sortie du parc de stationnement provisoire. Il n'est pas prévu la mise en place d'éclairage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet porte sur la réalisation d'un aménagement provisoire dans le cadre de l'occupation transitoire du Couvent de la Visitation. Le projet de stationnement se décale de 6,25m par rapport à la limite de propriété et préserve la seconde ligne d'arbres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain actuel est un terrain vague enherbé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour le présent projet, le site n'est pas utilisé dans son ensemble, de manière à préserver au maximum la qualité du cheminement longeant le canal de Roubaix et à s'écarter du corridor écologique qu'il constitue.
Le projet de stationnement se décale de 6,25m par rapport à la limite de propriété et préserve la seconde ligne d'arbres.
Des aménagements à minima et réversibles sont prévus dans le cadre du présent projet de parc de stationnement provisoire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à		le,	
Signature	Télédéclaré le 06/10/2020		

Perspective insertion_ depuis le canal

PROJET	012-VISITATION
OPERATION	Couvent de la Visitation
MAITRE D'OUVRAGE	**VILOGIA SA** 74 rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Ascq T : 03 59 35 61 27
ARCHITECTE	daum ARCHITECTES 1 bis rue du curé saint étienne 59000 LILLE 06 74 17 62 73 cdambrine@daumarchitectes.com

daum ARCHITECTES
53 bld Carnot F 59000 LILLE
dambrine.dumas@gmail.com

PHASE	INDICE	NUMERO
PA	A	A1

DOCUMENT	**Perspective insertion**
ECHELLE	-
DATE	**AOUT 2020**

EMETTEUR > CD

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		

VILLE DE
ROUBAIX

COMMUNE DE ROUBAIX

RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT OU NON DES CONSTRUCTIONS ET/OU DES DEMOLITIONS

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de 3 mois** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services…) ;
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

- **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

- **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux[1] après avoir :**
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : *http://www.service-public.fr*) ;
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française (*http://www.service-public.fr*) ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

- **Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis **n° PA 059512 20 O 0002**

Rue Galilée (réf. cad. : BM 25) - projet de stationnement provisoire

déposée à la mairie le **19/08/2020**

par : **VILOGIA (S.A D'HLM) représentée par Monsieur RENAUT Jérémy**

fera l'objet d'un permis tacite[2] à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Cachet de la mairie :

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).
L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).
Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.
Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de position aux données personnelles qui vous concernent. Pour cela, veuillez vous adresser à la mairie.

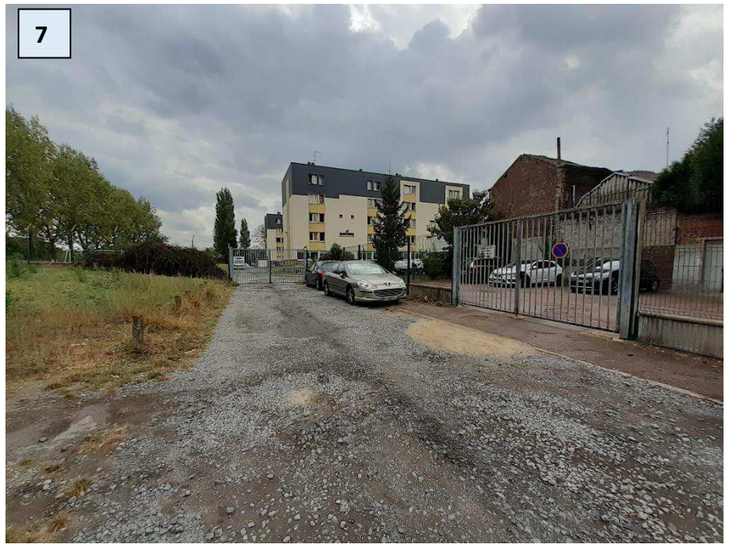

Photographies du site - Prises de vue réalisées le 23 septembre 2020

Photographies numérotées 1 à 7 et positionnées sur l'extrait de plan cadastral ci-dessous

Périmètre du projet d'aménagement

Aménagement d'un parc de stationnement provisoire de 65 places

Rue Galilée – 59100 ROUBAIX

Projet lié à l'occupation transitoire du Couvent de la Visitation et faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager n° PA 059512 20 O 0002 déposée en mairie de Roubaix le 19/08/2020

géoportail

1/5000

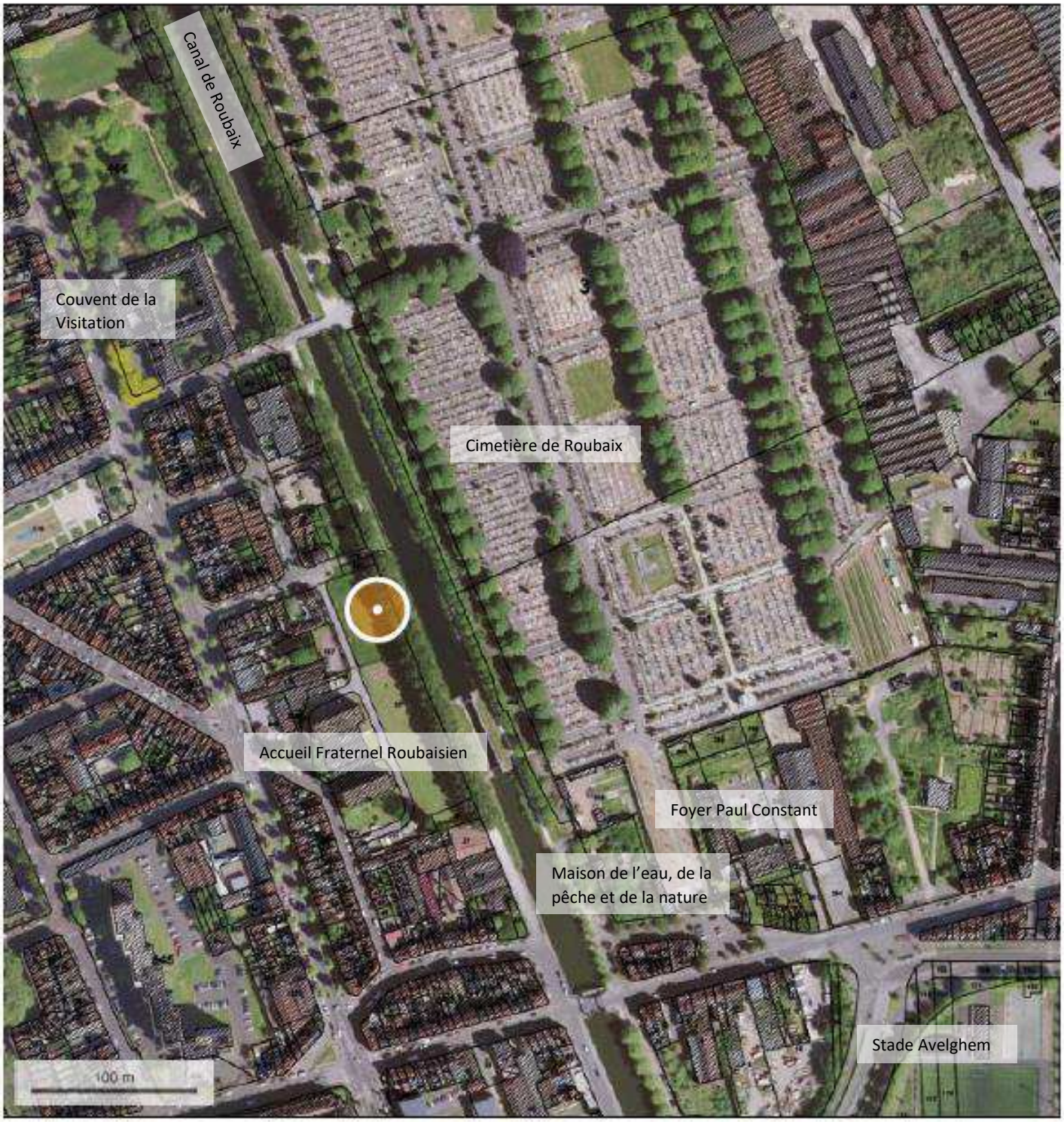

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 11' 23" E
Latitude : 50° 41' 49" N

Plan des abords du projet – 1/5000

Aménagement d'un parc de stationnement provisoire de 65 places

Rue Galilée – 59100 ROUBAIX

Projet lié à l'occupation transitoire du Couvent de la Visitation et faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager n° PA 059512 20 O 0002 déposée en mairie de Roubaix le 19/08/2020

vilogia

Carte des sites Natura 2000

(Extrait - centre de ressources Natura 2000 – 21/09/2020)

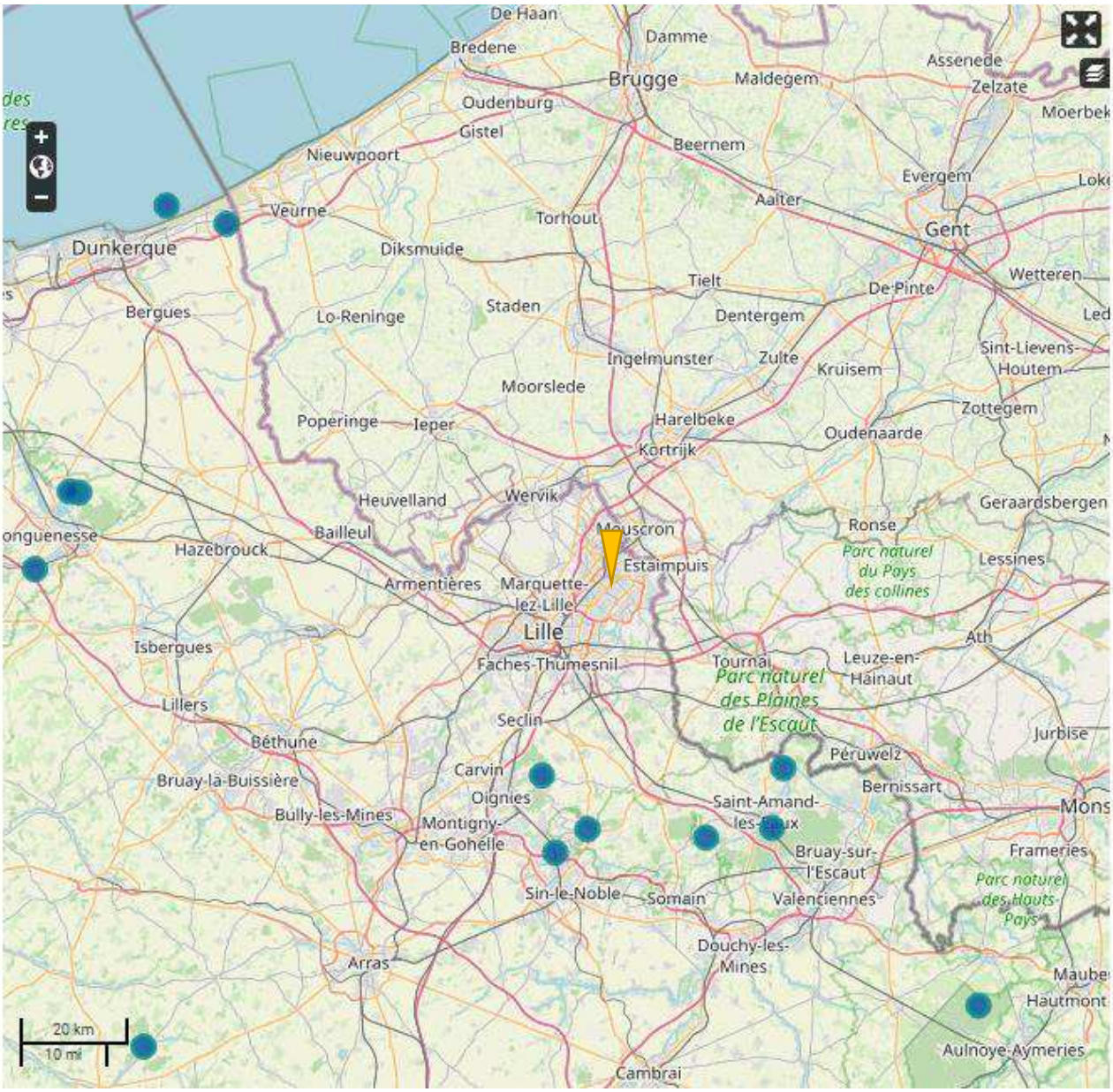

Localisation de notre projet : rue Galilée – 59 100 ROUBAIX

Notre projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.

Aménagement d'un parc de stationnement provisoire de 65 places

Rue Galilée – 59100 ROUBAIX

Projet lié à l'occupation transitoire du Couvent de la Visitation et faisant l'objet d'une demande de permis d'aménager n° PA 059512 20 O 0002 déposée en mairie de Roubaix le 19/08/2020

Quai de Brest

Gravier

Zone plantée

Parking provisoire
65 places
1 479m²

pente 10%

ENTRÉE

SORTIE

accès AFR

accès parking

rue Galilée

Parking
parcelle BM n°567

PROJET	012-VISITATION
OPERATION	Couvent de la Visitation
MAITRE D'OUVRAGE	**VILOGIA SA** 74 rue Jean Jaurès 59664 Villeneuve d'Ascq T : 03 59 35 61 27
ARCHITECTE	daum ARCHITECTES 1 bis rue du curé saint étienne 59000 LILLE 06 74 17 62 73 cdambrine@daumarchitectes.com

daum ARCHITECTES
53 bld Carnot F 59000 LILLE
dambrine.daumas@gmail.com
Siret 844 436 612 000 13 _ Tva FR51 844 436 612
Sarl au capital de 2 000€

PHASE	INDICE	NUMERO
PA	A	04

DOCUMENT **plan masse**
ECHELLE **1/200**
DATE **AOUT 2020**

EMETTEUR > CD

INDICE	DATE	NATURE
A		
B		
C		
D		

géoportail

1/25000

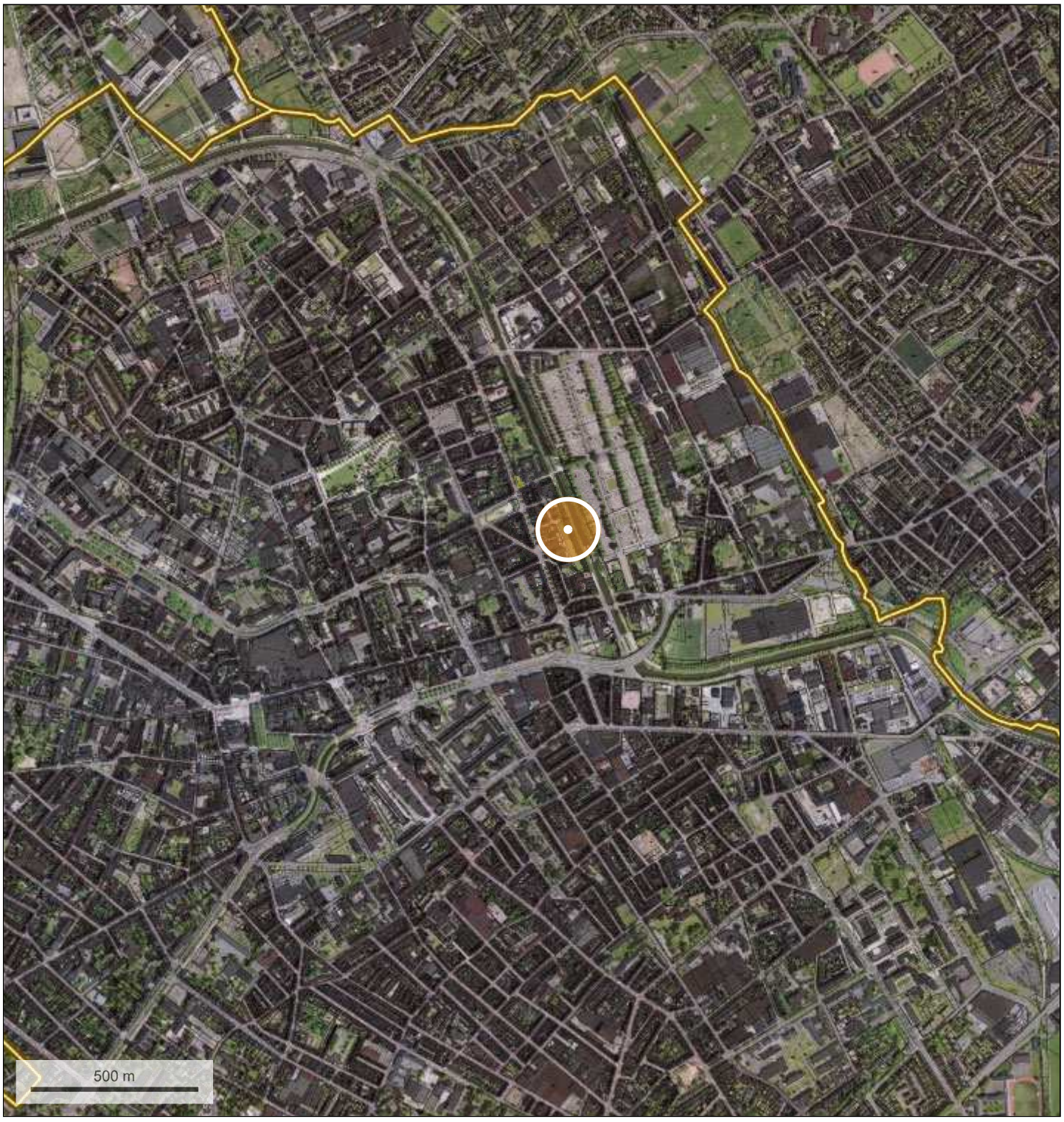

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 11′ 13″ E
Latitude : 50° 41′ 45″ N